



**Quimperlé  
Communauté  
Kemperle  
Kumuniezh**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 10 décembre 2020, s'est réuni le 17 décembre 2020 à 18h00, salle du conseil de Quimperlé Communauté, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

**Nombre de conseillers :**

**En exercice :**

52

**Présents :**

24 jusqu'à 18h20, puis 26

**Votants :**

50 jusqu'à 18h20, puis 52

**Secrétaire de séance :**

Pascal BOZEC

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

<b>ARZANO :</b>	Marie-Françoise LE ROCH
<b>BANNALEC :</b>	Christophe LE ROUX, Guy DOEUFF
<b>BAYE :</b>	Pascal BOZEC
<b>CLOHARS-CARNOËT :</b>	Denez DUIGOU, Loïc PRIMA
<b>GUILGOMARCH :</b>	Alain FOLLIC
<b>LE TRÉVOUX :</b>	Daniel HANOCQ
<b>LOCUNOLÉ :</b>	Corinne COLLET
<b>MELLAC :</b>	Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT
<b>MOËLAN-SUR-MER :</b>	Marie-Louise GRISEL, Franck BERTHET
<b>QUERRIEN :</b>	Stéphane CADO
<b>QUIMPERLÉ :</b>	Michaël QUERNEZ (arrivée à 18h20), Danièle KHA, Pascale DOUINEAU, Gérard JAMBOU, Eric SAINTILAN
<b>RÉDÉNÉ :</b>	Yves BERNICOT (arrivée à 18h20), Lorette ROBERT-ROCHER
<b>RIEC-SUR-BÉLON :</b>	Sébastien MIOSSEC
<b>SAINT-THURIEN :</b>	Michel CHARPENTIER
<b>SCAËR :</b>	Hélène LE BOURHIS, Robert RAOUL
<b>TRÉMÉVÉN :</b>	Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :

Jean-Luc EVENNOU (ARZANO), Marie-France LE COZ (BANNALEC), Denis BARGUIL (BANNALEC), Martine PRIMA (BANNALEC), Jacques JULOUX (CLOHARS), Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS), Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX), Franck CHAPOULIE (MELLAC), Gwenaël HERROUET (MOELAN), Christelle FENEON (MOELAN), Jacques LE DOZE (MOELAN), Isabelle MOIGN (MOELAN), Patricia ECK (QUERRIEN), Danièle BROCHU (QUIMPERLE), Patrick TANGUY (QUIMPERLE), Michel FORGET (QUIMPERLE), Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE), Eric ALAGON (QUIMPERLE), Christelle LAVOINE (REDENE), Aude MARSILLE, Gilles GENTIL (RIEC), Florence PENCHE (RIEC), Jean-Yves LE GOFF (SCAER), Danielle LE GALL (SCAER), Jean-François LE MAT (SCAER), Monique CAUDAN (TREMEVEN)

POUVOIRS :

Jean-Luc EVENNOU (ARZANO) a donné pouvoir à Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO)  
 Marie-France LE COZ (BANNALEC) a donné pouvoir à Christophe LE ROUX (BANNALEC)  
 Denis BARGUIL (BANNALEC) a donné pouvoir à Guy DOEUFF (BANNALEC)  
 Martine PRIMA (BANNALEC) a donné pouvoir à Christophe LE ROUX (BANNALEC)  
 Jacques JULOUX (CLOHARS) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)  
 Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)

Elina VANDENBROUCKE (LE TREVoux) a donné pouvoir à Daniel HANOCQ (LE TREVoux)  
Franck CHAPOULIE (MELLAC) a donné pouvoir à Nolwenn LE CRANN (MELLAC)  
Gwenaël HERROUET (MOELAN) a donné pouvoir à Franck BERTHET (MOELAN)  
Christelle FENEON (MOELAN) a donné pouvoir à Marie-Louise GRISEL (MOELAN)  
Isabelle MOIGN (MOELAN) a donné pouvoir à Marie-Louise GRISEL (MOELAN)  
Jacques LE DOZE (MOELAN) a donné pouvoir à Loïc PRIMA (CLOHARS)  
Patricia ECK (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Stéphane CADO (QUERRIEN)  
Patrick TANGUY (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)  
Danièle BROCHU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Nolwenn LE CRANN (MELLAC)  
Michel FORGET (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)  
Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Pascale DOUINEAU (QUIMPERLE)  
Eric ALAGON (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Pascale DOUINEAU (QUIMPERLE)  
Christelle LAVOINE (REDENE) a donné pouvoir à Yves BERNICOT (REDENE)  
Aude MARSILLE (RIEC) a donné pouvoir à Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO)  
Gilles GENTIL (RIEC) a donné pouvoir à Sébastien MIOSSEC (RIEC)  
Florence PENCHE (RIEC) a donné pouvoir à Sébastien MIOSSEC (RIEC)  
Jean-Yves LE GOFF (SCAER) a donné pouvoir à Robert RAOUL (SCAER)  
Danielle LE GALL (SCAER) a donné pouvoir à Hélène LE BOURHIS (SCAER)  
Jean-François LE MAT (SCAER) a donné pouvoir à Hélène LE BOURHIS (SCAER)  
Monique CAUDAN (TREMEVEN) a donné pouvoir à Jean-Claude QUENTEL (TREMEVEN)

DCC2020-279

**VIE COURANTE**  
**20- DECHETS**

---

**VALCOR : modification des statuts**

---

VALCOR souhaite actualiser ses statuts pour les adapter aux évolutions du fonctionnement du syndicat.

Il s'agirait de :

-créer un budget annexe pour tout ce qui concerne les « prestations à la carte » c'est-à-dire, les prestations spécifiques réalisées par VALCOR, dans le cadre de l'exercice de sa compétence « traitement », pour le compte de certains EPCI adhérents uniquement.

L'affectation des charges et recettes relatives à ces prestations dites « à la carte » dans un budget annexe permet de les sortir du budget général et offre davantage de transparence sur le coût réel du traitement des ordures ménagères (OM + Incinérables de déchèteries + refus de tri + compostage des OM)

-définir les intitulés du budget général et des deux budgets annexes :

-le budget « INCINERATION » serait renommé « BUDGET GENERAL OM ET ASSIMILES ».

-le budget « DECHETERIES » serait renommé « BUDGET ANNEXE DECHETERIES ».

-le nouveau budget annexe relatif aux prestations à la carte serait nommé « BUDGET ANNEXE PRESTATIONS A LA CARTE ».

La décision de modification des statuts de VALCOR est subordonnée à l'accord des conseils communautaires dans les conditions de majorité qualifiée.

La décision de modification est prise par arrêté du représentant = de l'Etat.

Vu la délibération de VALCOR du 28 octobre 2020 approuvant ces modifications,

Vu les dispositions de l'article L5211-5 et du CCGT,

L'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER la modification des statuts de VALCOR prévoyant la création d'un « BUDGET ANNEXE PRESTATIONS A LA CARTE » et la modification des désignations du budget « INCINERATION », renommé « BUDGET GENERAL OM ET ASSIMILES » et du budget « DECHETERIES » renommé « BUDGET ANNEXE DECHETERIES ».

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE la modification des statuts de VALCOR prévoyant la création d'un « BUDGET ANNEXE PRESTATIONS A LA CARTE » et la modification des désignations du budget « INCINERATION », renommé « BUDGET GENERAL OM ET ASSIMILES » et du budget « DECHETERIES » renommé « BUDGET ANNEXE DECHETERIES ».

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Sébastien MIOSSEC